



**Tarif des émoluments de chancellerie**  
(état au 4 avril 2022)

Le Conseil communal de Gibloux

v u :

- l'article 60, al 3, lit. d) de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes

édicte :

**Article 1 En général**

La commune est habilitée à percevoir des émoluments dans les limites fixées par l'Arrêté du Conseil d'état du 16 décembre 1986.

**Article 2 Actes, documents et panneaux-réclame**

Les émoluments suivants sont perçus :

• Certificat d'établissement			20.--
• Attestation de séjour (séjour secondaire à Gibloux)			20.--
• Renouvellement de l'attestation de séjour			10.--
• Certificat de bonnes mœurs			10.--
• Certificat de vie			10.--
• Attestation	- de domicile pour formalités		10.--
	- de domicile pour enfant mineur (voyage à l'étranger)		10.--
	- de solde fiscal		10.--
	- de zone d'affectation		gratuit
	- validation de données pré-imprimées		gratuit
• Renseignement écrit			10.--
• Photocopies individuelles :	format <b>A4</b>	par copie	0.20
	format <b>A3</b>	par copie	0.40
	format <b>A4 (couleur)</b>	par copie	1.00
	format <b>A3 (couleur)</b>	par copie	2.00
• Photocopies en nombre :	format <b>A4</b>	par copie	0.10
• Extrait relié du règlement communal d'urbanisme (RCU)			non disponible
• Panneau-réclame fixe	par dossier		50.--
	par panneau		50.--
• Panneau-réclame temporaire	par dossier		50.--
	par panneau		10.--
• Journal communal pour les personnes non domiciliées dans la commune			30.--

### Article 3<sup>1</sup> Cartes journalières CFF « Commune »

Les cartes journalières CFF « Commune » sont en vente au prix unitaire de CHF 40.--.

### Article 4<sup>1</sup> Places d'amarrage

Le laissez-passer annuel pour les propriétaires d'un bateau pour accéder à la place d'amarrage secteur Rossens plage la Source est facturé à CHF 20.--.

### Article 5<sup>2</sup> Rappels et sommations

Les frais de rappel sont facturés ainsi :

1 <sup>er</sup> rappel	---
2 <sup>ème</sup> rappel	20.--
Sommation	20.--

### Article 6<sup>2</sup> Arrangements de paiement

Un émolument est perçu pour les arrangements de paiement :

- jusqu'à 5 mensualités
  - dès 6 mensualités
- 
- 20.--

### Article 7 Divers

Ces émoluments courants sont payables au moment de la délivrance de l'acte ou contre remboursement. Le Conseil communal peut admettre, dans certaines circonstances, la délivrance de l'acte ou de l'objet sur facture.<sup>2</sup>

Les débours (taxes postales, taxes téléphoniques et divers) sont facturés en sus, au prix coûtant.<sup>2</sup>

Les frais de rappel et les émoluments pour les arrangements seront rajoutés au montant du décompte final.


Le Conseil communal peut surseoir à l'encaissement de certains émoluments en cas d'indigence.<sup>3</sup>


### Article 8 Validité et abrogation

Les tarifs des émoluments de chancellerie adoptés par le Conseil communal les 13 janvier 2014 et 11 janvier 2016 sont abrogés.

Les présents tarifs entrent en vigueur au 8 juin 2020 et restent valables jusqu'à une nouvelle décision.

Ainsi adopté par le Conseil communal le 4 avril 2022.

La secrétaire  B. Cottet



Le syndic  F. Schafer

<sup>1</sup> Nouvel article le 8 juin 2020

<sup>2</sup> Nouvelle teneur selon décision du Conseil communal du 8 juin 2020, entrée en vigueur de suite

<sup>3</sup> Nouvelle teneur selon décision du Conseil communal du 4 avril 2022, entrée en vigueur de suite